



# Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°163

## Deux pas en avant et un pas en arrière ... La bourrée de l'expertise-comptable

Le 15 octobre s'est tenue la réunion de la Commission Permanente Paritaire Nationale d'Interprétation au cours de laquelle nous sommes revenus sur une arlésienne du secteur : le temps de travail. Certes, nous avons pu discuter régulièrement de ce sujet mais sans que cela n'aboutisse depuis 2017. La négociation sur le temps de travail était partie rapidement et très fort, abordant les questions de charge de travail, de forfait et de télétravail.

Au fil des travaux, les sujets se sont pour le moment, nous promet-on, au télétravail... à travers une lecture commentée du contenu de l'Accord National Interprofessionnel sur le télétravail. Espérons que la réunion du 25 octobre permettra de décoller au-dessus de ce néant communicationnel conclu en 2018 et que la CGT n'avait pas signifié puisque n'apportant aucun droit ni aucune protection aux salarié.e.s.

Espérons aussi que cette négociation ne se limitera pas à cette modalité d'organisation du travail : les jolis bénéfices réalisés par les cabinets cette année se sont appuyés sur une charge de travail écrasante pour les salarié.e.s, qui en guise de soutien via des recrutements ou de rétribution par des augmentations se sont vus opposer la sempiternelle plainte du patron vorace toujours inquiet du devenir de ses subsides mais bien moins des conditions de travail de ses salarié.e.s.

Lors de cette réunion, un autre sujet est revenu sur le tapis, sujet mensuel car désiré par le patronat : un éventuel avenant à l'accord pro A (dispositif de formation dit professionnalisation par l'alternance pour accompagner les reconversions et les promotions). L'accord sur ce dispositif a été conclu et étendu à l'été 2020. Mais la commission du ministère en charge de l'extension de l'accord avait supprimé de la liste nombre de formations chères au patronat qui n'a de cesse, depuis, de se victimiser et d'agir comme si cet accord n'existait pas.

Bien que peu sensible aux caprices et aux attermoissements du patronat de la branche – derrière ces dispositifs se nichent des financements de l'Etat, la CGT a participé aux négociations car cet avenant ouvrira des perspectives et des droits pour les salarié.e.s. Gageons que nous parviendrons peut-être à conclure en décembre...

Bref, la lenteur des travaux de la branche qui confère à l'immobilisme une apparence de dynamisme, la CGT ne baisse pas les bras et continue de lutter pour obtenir des droits et défendre les intérêts des salarié.e.s.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Experts-Comptables* »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**